



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 8 avril 1998 — N° 166

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

8 avril 1998

8 avril 1998

Le mercredi 8 avril 1998

N° 166

La séance est ouverte à 10 h 06.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que sur les motions de censure présentées par M. Bourbeau (Laporte), M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Gauthrin (Verdun), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Johnson, chef de l'opposition officielle.

À la fin de son intervention, M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour avoir « omis » d'inclure, dans son budget 1998-1999, des mesures spécifiques à la création d'emplois au Québec répondant aux véritables besoins des jeunes, tout en ayant réduit les dépenses en éducation et en formation professionnelle.

Le débat se poursuit sur la motion du ministre des Finances et sur les motions de censure présentées par M. Bourbeau (Laporte), M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Gauthrin (Verdun), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), M. Johnson, chef de l'opposition officielle et M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis).

À la fin de son intervention, M. Williams (Nelligan) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste qui ne cesse de harceler les contribuables à faible revenu, notamment les travailleuses et travailleurs à pourboire.

8 avril 1998

Le débat se poursuit sur la motion du ministre des Finances et sur les motions de censure présentées par M. Bourbeau (Laporte), M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Gauthier (Verdun), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), M. Johnson, chef de l'opposition officielle, M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) et M. Williams (Nelligan).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, le débat se poursuit au-delà de 12 heures.

Treize heures trente minutes s'étant écoulées depuis le début du discours de M. Landry, ministre des Finances, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, le débat sur le discours sur le budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

À 12 h 23, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

M. le Président dépose :

Un document comportant une série de propositions sur la Réforme parlementaire.

(Dépôt n° 1557-980408)

8 avril 1998

Puis il rend la décision suivante concernant le remplacement de motions de censure jugées irrecevables :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président déclare irrecevables les motions de censure du député de Laporte, du député de Rivière-du-Loup, du député de Kamouraska-Témiscouata, de même que celle du député de Notre-Dame-de-Grâce, présentées dans le cadre du discours du budget, pour le motif que ces motions contiennent de l'argumentation, ne respectant pas ainsi l'article 191 du Règlement.

Avec l'accord des députés concernés, le président demande le consentement de l'Assemblée afin de substituer aux motions irrecevables précitées de nouvelles motions conformes au Règlement.

Du consentement de l'Assemblée, M. le Président dépose un document qui contient :

La motion de M. Bourbeau (Laporte) qui se lit maintenant comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour son budget 1998-1999 qui ne contient aucune mesure qui puisse améliorer les services de santé et d'éducation, qui ne comporte aucune perspective réelle d'amélioration de l'emploi, notamment pour les jeunes, et qui ne s'attaque pas à l'appauvrissement des Québécois.

La motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup) qui se lit maintenant comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour ses orientations économiques interventionnistes et son refus de s'attaquer au principal frein à la croissance économique que représente le fardeau fiscal imposé aux contribuables québécois.

La motion de M. Béchar (Kamouraska-Témiscouata) qui se lit maintenant comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour son budget 1998-1999, qui ne contient aucune mesure sérieuse pour contrer l'appauvrissement de nos régions, de la population et plus particulièrement des jeunes, et qui balaie dans la cour des générations futures une augmentation de la dette québécoise de plus de 16 %.

8 avril 1998

La motion de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) qui se lit maintenant comme suit :
QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour
l'absence de mesures, dans son budget 1998-1999, pouvant améliorer les
conditions de vie des personnes les plus démunies de notre société.

(Dépôt n° 1558-980408)

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, dépose :

Le rapport d'activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour l'exercice financier terminé
le 31 décembre 1997.

(Dépôt n° 1559-980408)

Un document de la Caisse de dépôt et placement du Québec, intitulé « Survol des activités 1997 : Une
gestion éclairée pour la sécurité des capitaux »

(Dépôt n° 1560-980408)

M. Ménard, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec,
pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 1561-980408)

M. le Président dépose la décision suivante du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 2
avril 1998 :

8 avril 1998

—Décision 871 concernant le Règlement sur le remboursement de voyages additionnels au député de la circonscription électorale des Îles-de-la-Madeleine.

(Dépôt n° 1562-980408)

Dépôts de rapports de commissions

M. Garon (Lévis) dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 7, 8, 16, 22, 23, 28, 30 octobre et 6 novembre 1997, a procédé à une consultation générale et a tenu des auditions publiques sur le Rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information sur la mise en oeuvre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. La Commission s'est aussi réunie en séance de travail à cinq reprises. Le rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 1563-980408)

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 4, 5, 6, 18, 19 et 20 mars, 27 et 28 août et 4 septembre 1997, a procédé à une consultation générale et a tenu des auditions publiques dans le cadre de son mandat d'initiative sur « Les cartes d'identité et la protection de la vie privée ». La Commission s'est aussi réunie en séance de travail à douze reprises. Ce rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 1564-980408)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Farrah (Îles-de-la-Madeleine) retire certains propos non parlementaires.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

8 avril 1998

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 416, Loi modifiant la Loi sur les transports et la Loi sur le transport par taxi;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget, conformément à l'article 272 du Règlement.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission des affaires sociales se réunira afin d'entendre les Régies régionales de la santé et des services sociaux du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue et de Chaudière-Appalaches, dans le cadre de l'étude de leurs rapports annuels 1993-1994 à 1996-1997, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 401, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur concernant le commerce itinérant, ainsi que l'amendement transmis par M. Boisclair, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

8 avril 1998

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 10, 11 et 12 février 1998, a tenu des consultations particulières tant sur le rapport intitulé «Examen des orientations de la société Hydro-Québec» que sur le Plan stratégique 1998-2002 d'Hydro-Québec dans le cadre du suivi du mandat de surveillance de ladite société. Ce rapport contient des recommandations.

Avant que le débat ne s'engage, M. Brouillet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour ce débat restreint : cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 17 h 09, sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 9 avril 1998, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU